

	<p><i>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école du Tourne-Vent</i></p>
	<p>Procès-verbal de la cinquième séance du conseil d'établissement tenue le 22 février 2010 à 19 h 15, à l'école du Tourne-Vent.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS</p> <p>Benoit Roy, président José Villeneuve, parent Stephane Arsenault, trésorier Marie-France Levasseur, enseignante France Giguère, enseignante Nathalie Hébert, enseignante Frédéric Lavoie, parent Nathalie Plouffe, enseignante</p> <p>PARTICIPAIENT ÉGALEMENT</p> <p>Liette Jodoin, directrice</p> <p>ÉTAI(EN)T ABSENT(S)</p> <p>Éric Normandeau, vice-président Diane Théberge, secrétaire France Tanguay, représentante du personnel du service de garde</p>
	<p>1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue</p> <p>Monsieur Benoit Roy souhaite la bienvenue, constate le quorum et ouvre la séance à 19h18.</p> <p>Le conseil étant informé de l'absence de Madame Diane Théberge, Monsieur Frédéric Lavoie accepte d'agir à titre de secrétaire pour cette rencontre.</p> <p>Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil accepte l'invitation de Madame Nathalie Hébert, à se rendre dans sa classe, pour une démonstration des usages du «Activboard». Les membres du conseil la remercient pour son accueil.</p>
	<p>2. OPP</p> <p>En présence de Madame Béliveau de l'OPP, le conseil accepte de passer le point 10 (OPP) immédiatement.</p> <p>Madame Béliveau nous présente les nouvelles idées d'activités de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vente de fromages de l'Abbaye Saint-Benoît (Pâques); - vente de garage collective sur le terrain de l'école (mai) ; - relance concernant les contributions financières. <p>Les membres du conseil partagent leurs réflexions sur les modalités de ces activités.</p>

	<p>3. Question du public</p> <p>Il n'y a aucun représentant du public.</p>
CÉ # 22-02-001	<p>4. Adoption de l'ordre du jour</p> <p>L'adoption de l'ordre du jour, modifié par l'ordre de traitement du point OPP en point 3 est proposée par Monsieur Frédéric Lavoie et appuyée par Madame José Villeneuve.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p>
CÉ # 22-02-002	<p>5. Adoption du procès-verbal du 19 janvier 2010</p> <p>Modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Madame Giguère était absente. - Au point 6 a), la proposition de la résolution CÉ# 19-10-003 devrait se lire : <i>Après discussion, Monsieur Frédéric Lavoie propose que Monsieur Benoit Roy, Madame Liette Jodoin et Monsieur Stéphane Arsenault discutent ensemble afin d'élaborer la meilleure stratégie de communication de nos doléances à la direction de la Caisse Desjardins du Grand-Coteau. La proposition est appuyée par Madame France Tanguay.</i> - Au point 6 b), le 3^e point devrait se lire : <i>il est envisagé de remettre les livres de l'activité «Les livres du partage» à l'organisme Village-enfant et de remettre une partie des dons de la Dictée PGL.</i> - Au point 7 a), le premier paragraphe est amputé des 2 dernières phrases et <i>un processus d'évaluation</i> de la 2^e phrase est remplacé par <i>ses normes et modalités en évaluation</i>. La 2^e phrase du 2^e paragraphe commencera par <i>Annuellement, l'école doit</i> qui remplace <i>L'école est maintenant rendue à</i>. - Au point 9, premier item, seuls les élèves de 3^e année ont fait des activités d'art. Au 4^e item, <i>plutôt qu'en mars</i> est retiré. <p>L'adoption du procès-verbal tel que modifié, est proposée par Madame Nathalie Plouffe et appuyée par Madame France Giguère.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p>
	<p>6. Suivi au procès-verbal</p> <p>a) Sécurité routière</p> <p>Discussion entre les membres du conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction mentionnée relativement à l'implantation de l'arrêt-stop de la traverse piétonnière. - Remarques sur la mauvaise utilisation du stationnement par les parents. <p>Le conseil réalise que la sensibilisation est à poursuivre et que le point de la sécurité routière devra revenir ponctuellement à l'ordre du jour.</p>

	<p>b) Caisse populaire</p> <p>Madame Liette Jodoin et Messieurs Benoît Roy et Stéphane Arsenault se sont rencontrés.</p> <p>Monsieur Benoît Roy a contacté Madame Josée Simard, Directrice de la Caisse Populaire du Grand Coteau. Une rencontre est prévue le 12 mars 2010 à 10h00. À suivre</p>
CÉ # 22-02-003	<p>7. Affaires nouvelles</p> <p>a) Loi 29 - amorce</p> <p>Début de la présentation de Madame Liette Jodoin sur la Loi 29. L'objectif de la présentation de cette rencontre est de comprendre d'où ça vient. Remise du document maison <i>La gouvernance</i>.</p> <p>b) Parents bénévoles/activité de reconnaissance</p> <p>Il est convenu que Monsieur Benoît Roy accompagnera la personne, dont le bénévolat au sein de l'école sera souligné, à la soirée de reconnaissance.</p> <p>Madame Nathalie Hébert, secondée de Madame José Villeneuve, propose que l'engagement et le dévouement de Madame Christine Matte soit reconnue et qu'elle soit invitée à la soirée reconnaissance.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p> <p>c) Règlement avec la ville sur la nuisance dans les cour d'école</p> <p>Le règlement étant ce qu'il est, les citoyens ne devraient pas se trouver dans la cours de l'école lorsque celle-ci est fermée.</p> <p>Afin de permettre l'accès à la cour de l'école aux citoyens, Madame Nathalie Plouffe, secondée de Monsieur Stéphane Arsenault, propose d'en restreindre l'accès de 18h00 à 6h15, du 15 novembre au 15 avril et de 21h00 à 6h15, le reste de l'année.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>d) Les 10 ans de l'école</p> <p>Madame Liette Jodoin nous partage les premiers éléments servant à souligner les 10 ans de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5-6 mai : soirées musicales ; - 25 mai : cocktail des retrouvailles pour personnel et bénévoles de l'école ; - sondage : ma cour de rêve ; - la réflexion se poursuit. <p>Madame Josée Villeneuve accepte de joindre ses efforts à ceux du comité.</p> <p>Il est convenu que les <i>10 ans de l'école</i> sera un point statutaire de l'ordre du jour du conseil d'ici la fin de l'année.</p>
CÉ # 22-02-004	

CÉ # 22-02-005	<p>8. Travaux du conseil</p> <p>a) Grille-matières et grille-horaire</p> <p>Présentation par Madame Liette Jodoin. Remise d'une grille de <i>Répartition du temps d'enseignement</i>.</p> <p>Après la présentation faite par Madame Jodoin, il est proposé par Madame José Villeneuve, secondée par Monsieur Frédéric Lavoie, d'adopter la répartition du temps d'enseignement telle que présentée sur la grille remise.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
	<p>9. Service de garde</p> <p>Madame France Tanguay étant absente, le point est reporté.</p>
	<p>10. Vie à l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> - La soirée avec le conteur, le 17 février dernier a été un succès ; - Conseil étudiant : une élève participera au Conseil de la ville : comment augmenter le civisme est la question qu'elle doit développer. Liste des élèves du conseil étudiant à mettre sur le site web de l'école. - Livre du partage : fin des démarches. - Madame Nathalie Hébert souligne le succès des activités de ski et du fait que les élèves de 3^e année pouvaient profiter de l'autobus pour aller glisser ; - Théâtre à venir pour les élèves de 1^e et 3^e année.
	<p>11. Correspondance</p> <p>Rien à signaler.</p>
	<p>12. Comité de parents</p> <p>Monsieur Frédéric Lavoie présente sommairement les sujets sur lesquels le comité de parents s'est penché depuis le dernier conseil d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves EHDAA : qui sont-ils, que faisons-nous pour eux et à quoi devrions-nous être sensibles ? - La gouvernance scolaire et le protecteur de l'élève. <p>À noter que le comité de parents est toujours en attente d'outils pour la comparaison des frais exigés aux parents à travers de la commission scolaire.</p>
	<p>13. Points à l'ordre du jour lors de la prochaine rencontre</p> <p>Le 29 mars à 19h15, il sera question :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une réflexion au sujet des frais chargés aux parents ; - Des critères de sélection de la direction d'établissement ; - De photos scolaires ; - De la Loi 29 (suite et fin) ; - De l'inscription des élèves ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Des 10 ans de l'école ; - De la Caisse Populaire ; - De secourisme.
CÉ # 22-02-006	<p>14. Levée de la séance</p> <p>Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Benoît Roy, appuyée par Monsieur Stéphane Arsenault et résolu:</p> <p>QUE la séance soit levée.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p> <hr/> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <hr/> <p>(signature)</p> <p>Le président</p> </div> <div style="text-align: center;"> <hr/> <p>(signature)</p> <p>Le directeur</p> </div> </div>